ACTO FOURMIS
Poudre

Poudre insecticide pour poudrage et arrosage.

Permet la destruction des fourmis rouges, noires et d'Argentine.. qui envahissent les maisons, terrasses et jardins.
ACTO FOURMIS poudre agit par contact et ingestion. Son action insecticide est immédiate et se prolonge pendant 3 à 4 semaines.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

* *Composition :*
  0.3 % Cyperméthrine

* *Conditionnement et emballage :*
  - Boîte de 400 g - Carton de 12 - Réf. FOUR 11
  - Boîte de 400g + 100g - Carton de 12 - Réf : FOUR 11+

MODE D'EMPLOI :

* *En arrosage :*
  Diluer 10 g d'**ACTO FOURMIS** dans 10 litres d'eau pour traiter 10 m2.
* *En pulvérisation :*
  Diluer 50 g d'**ACTO FOURMIS** dans 5 litres d'eau pour traiter 50 m2.
* *En poudrage :*
  Déposer la poudre sans excès (10 g/m2) sur les zones à traiter.
  Pendant les périodes d'infestation, traiter les zones colonisées, lieux de passage des fourmis, et les fourmilières.
  Traiter préventivement le long des plinthes, dans les coins, derrière les meubles, sous les éviers, le long des conduits.

Recommandations d'usage :
Traiter les endroits inaccessibles aux animaux et enfants.
Ne pas balayer la poudre pour préserver son action.
Se laver les mains après usage.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Contient de la cyperméthrine. Peut déclencher une réaction allergique. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Conserver hors de portée de enfants. Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans son emballage d'origine. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. En cas de malaise, consulter un médecin, si possible lui montrer l'emballage ou l'étiquette.